

Parc naturel régional du Vercors

Une autre vie s'invente ici

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE PARC

Une fiche synthétique
d'informations



UN PARC, UN TERRITOIRE

DÉFINITION

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de **grands espaces ruraux habités**.

Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais **dont l'équilibre est fragile**.

UN RÉSEAU NATIONAL

Il y a **59 Parcs naturels régionaux en France**. Ils couvrent plus de **16,1 %** du territoire français. Ils adhèrent à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les **dix Parcs naturels régionaux couvrent environ 25 % du territoire régional**.

CINQ MISSIONS

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique, social, culturel et la qualité de vie
- L'accueil, l'éducation et l'information des publics
- L'expérimentation

129 ÉLUS DÉLÉGUÉS

Représentants de la Région, des départements, des communes et intercommunalités et des villes-portes, ils constituent le **Comité syndical** du Parc naturel régional du Vercors. Il se réunit au minimum deux fois par an en session ordinaire pour voter les grandes orientations et le budget annuel. Le **Bureau** est composé de 41 élus issus du Comité syndical, il délibère sur les projets tous les mois.

VOCATION

La vocation d'un Parc est de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

UN ESPACE OUVERT

Le Parc est un **espace totalement accessible dans le respect de la propriété privée**. Le Syndicat mixte qui gère le Parc n'a **pas de pouvoir réglementaire spécifique**. Être dans un Parc ne modifie en rien les règles applicables au droit de propriété, à la chasse, à la pêche.

LA CHARTE

L'initiative de la création d'un Parc naturel régional revient au **Conseil régional** dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire.

Le projet partagé pour le territoire est formalisé par un contrat : la charte du Parc.

Le classement du territoire en « Parc naturel régional » fait l'objet d'un **décret du Premier ministre pour 15 ans**. Un syndicat mixte est créé pour mener ce projet de la charte. La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire. Elle permet d'assurer la **cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire** du Parc par les diverses collectivités publiques. Les communes, les intercommunalités et départements adhérents en sont les garants au même titre que le syndicat mixte. La charte actuelle du Parc naturel régional du Vercors fonde un projet de territoire de 2025 à 2040 depuis la signature du décret le 26 mars 2025.

LE PARC EN CHIFFRES

1970

Création du Parc

2025-2040

Charte en cours

5

Missions principales

70

Salariés environ

98

Communes

1 Région

Auvergne-Rhône-Alpes

2 Départements

Drôme et Isère

9

Intercommunalités

6

Villes-portes

62 500*

Habitants

227 621 hectares

Superficie

4 600 km*

de sentiers balisés par le Parc

2 453 mètres

Le Rocher rond
point culminant versant Drôme

2 341 mètres

Le Grand Veymont
point culminant versant Isère

1 800

Espèces végétales

140

Espèces d'oiseaux nicheurs

* chiffres à préciser ultérieurement

SAUVAGE MAIS GÉRÉE

L'histoire a légué au Parc la gestion de la **Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors**, cœur de nature de **17 000 hectares** constituant la plus grande Réserve terrestre de France métropolitaine. Elle représente **8 %** du territoire du Parc du Vercors et occupe la partie la plus élevée et la plus sauvage du massif entre 1 050 et 2 341 mètres d'altitude au sommet du Grand Veymont. **Créée en 1985, c'est un espace particulièrement remarquable, protégé et réglementé.**



FOCUS SUR L'AGRICULTURE

Sur la majeure partie du territoire, il s'agit d'une **agriculture de moyenne montagne** qui nécessite de s'adapter à l'altitude (au-dessus de 500 mètres), aux hivers longs et froids et aux pentes.

C'est une agriculture extensive, familiale, respectueuse de l'environnement (**39 %** de productions en bio). Le Vercors compte environ 905 exploitations (RGA 2020) qui occupent environ **18,50 %** du territoire hors alpages (42 000 ha de surface agricole utile). Elle se distingue avec ses trois races locales : **la vache Villard-de-Lans, la poule Grise du Vercors et le Cheval du Vercors de Barraquand.**



DEUX MUSÉES

Le Parc naturel régional du Vercors gère deux musées à Vassieux-en-Vercors : **le musée de la Préhistoire et le mémorial de la Résistance** mettent à la portée de tous ces deux pans si importants de l'histoire du massif et de l'histoire de France.



UNE DIVERSITÉ DE PRODUITS

Les sols et climats, d'une grande diversité d'un bout à l'autre du Parc du Vercors, et les pratiques humaines ont façonné une agriculture riche de produits et de savoir-faire. **Plusieurs labels ou marques** consacrent les produits des fermes du Vercors avec notamment : **huit AOP²** : picodon, bleu du Vercors-Sassenage, noix de Grenoble, Châtillon-en-Diois, clairette-de-Die, coteaux-de-Die, crémant-de-Die, huile essentielle lavande de Haute-Provence. **Treize IGP²** dont : saint-marcellin, agneau de Sisteron, vins d'Isère, ravioles du Dauphiné. La marque **Valeurs Parc naturel régional** est présente sur les viandes bovine, ovine, caprine, porcine ; les truites et salmonidés ; les fromages et produits laitiers ; les plantes à parfum, aromatiques et médicinales ; le miel et les produits de la ruche ; les volailles et les œufs.

UNE DESTINATION 4 SAISONS

Le tourisme sur le Vercors s'affirme comme une expérience quatre saisons où **les caractéristiques paysagères exceptionnelles et la richesse des activités des loisirs de pleine nature** s'appuient sur une identité historique et culturelle indissociable. Ce territoire d'accueil puise sa force dans une continuité allant de la Préhistoire à l'époque romaine de Die, de la naissance de l'alpinisme au mont Aiguille au XVe siècle à l'audace des routes du XIXe siècle, en intégrant les développements du XXe siècle — le climatisme, la mémoire de la Résistance, l'exploration spéléologique, le ski... — et **la préservation d'une biodiversité unique**. C'est la valorisation de cet héritage conjuguée aux choix actuels qui permettent aujourd'hui de proposer une offre touristique diversifiée toute l'année.

4
Espèces de vautours

72
Espèces de mammifères
dont les 6 grands ongulés

79
Espèces d'Orchidées

100 000 ans
date des premières traces
de présence humaine

10
Sites Natura 2000

18
Espaces naturels sensibles

7
Centrales villageoises

160 000 hectares
de forêts (70 %)

905
Exploitations agricoles

8 AOP et 13 IGP
des produits du terroir

3
Races locales

1 marque de produits
Valeurs Parc naturel régional

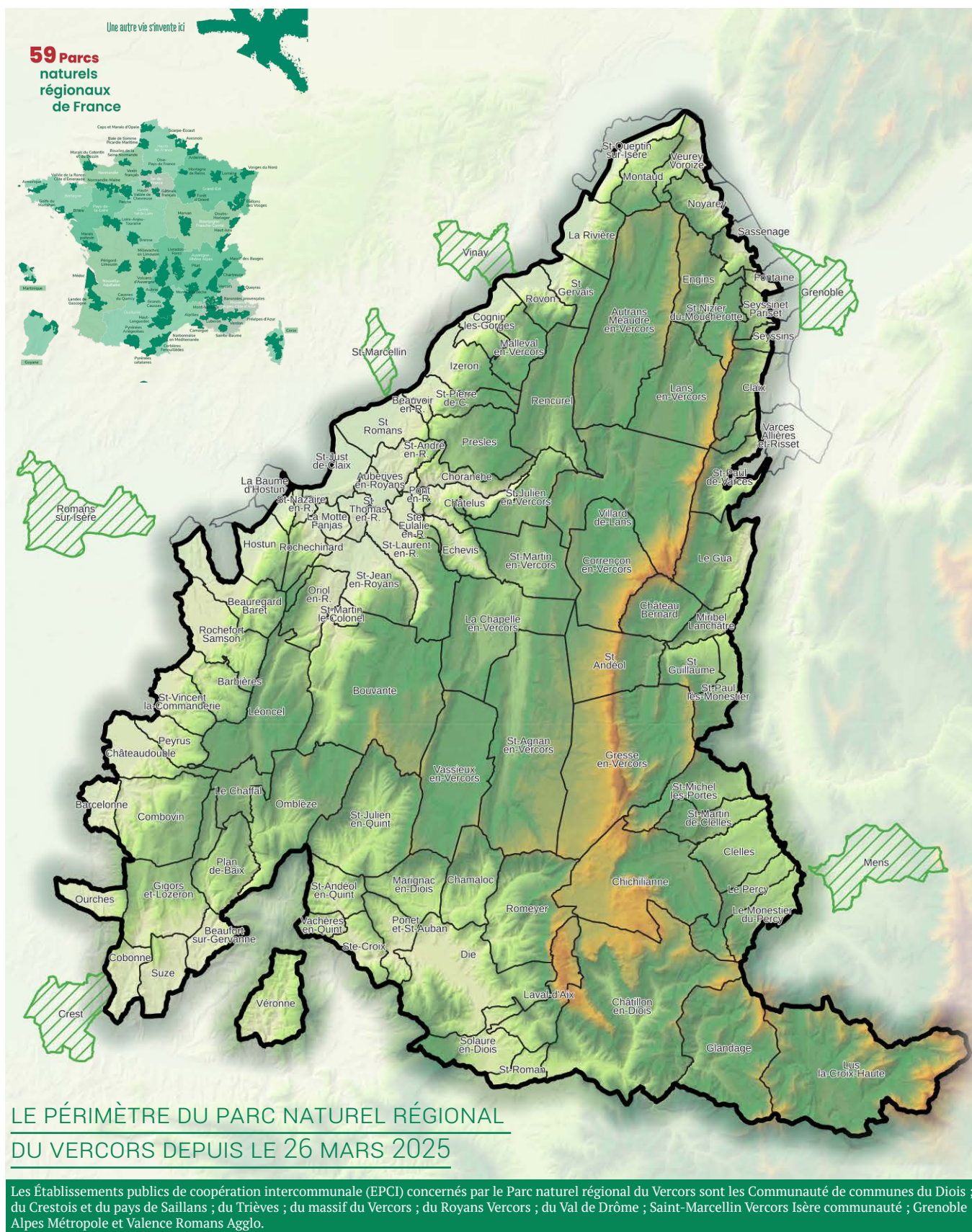
9
Stations de ski

88 000*
lits touristiques

1 marque territoriale
Inspiration Vercors

des kilomètres
de sublimes routes !

2. AOP : Appellation d'Origine Protégée. IGP : Indication Géographique Protégée.



Mars 2026 - Parc naturel régional du Vercors